

CORREZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

IT/SC

Arrêté décidant le règlement de la facture d'acompte présentée par la Corderie PALUS pour la réalisation d'une ombrière urbaine

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2026 abrogeant et remplaçant la délibération n°2 du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjointe,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite installer une ombrière urbaine temporaire en matière naturelle,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, la Corderie PALUS pour en assurer la conception et la réalisation,
- Vu la facture d'acompte présentée,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Accepte le règlement de la facture d'acompte d'un montant de 6 499,50 € HT soit 7 799,40 € TTC présentée par la Corderie PALUS - 620, Avenue Alexis Jaubert - 19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE. Ce montant représente 30 % de la somme globale qui s'élève à 21 665 € HT soit 25 998,00 € TTC.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget Ville
Compte : 2188 - Code : INVST/CTMDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Corderie PALUS

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 12 AOUT 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 12 AOUT 2026

AD/147 — 06082026

TULLE, le 6 août 2026

Le Maire-adjoint,



Marie-Pierre NAVES-LAUBY

1^{er} Maire-Adjoint délégué
Florent PLAS

CORDERIE PALUS

- DEPUIS 1908 -

SAS CORDERIE PALUS

620, avenue Alexis Jaubert

19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

Tél : 0555242370

Site web : www.corderiepalus.fr

Email : boutique@corderiepalus.com

Facture d'acompte

Collectivité territoriale MAIRIE de TULLE

SERVICE FINANCES

10, RUE FELIX VIDALIN

19000 TULLE

Numéro	Date	Code client	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FD00000019	24/07/2026	000343	Chorus	

Description	Montant HT
N° engagement : INVS260139	6 499,50
Conception et réalisation d'une ombrière temporaire en matière naturelle	
30% à la commande	

Prix comptant sans escompte

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles suivant le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera également due pour les professionnels

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	6 499,50	1 299,90

Total HT	6 499,50 €
Total TVA	1 299,90 €
Total TTC	7 799,40 €

Siret : 84073241600010 - APE : 1394Z - RCS : 840732416 - N° TVA intracom : FR59840732416 - Capital : 107 500,00 €